

N° 7511¹⁰

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 7 décembre
2015 sur le secteur des assurances en vue d'insérer
un chapitre 2ter relatif au traitement de données
concernant la santé**

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

(4.2.2025)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 22 janvier 2025 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 7 décembre
2015 sur le secteur des assurances en vue d'insérer
un chapitre 2ter relatif au traitement de données
concernant la santé**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 22 janvier 2025 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 28 avril 2020 et 10 décembre 2024 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 18 votants, le 4 février 2025.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marc THEWES

